

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

Abonnement : Canada et États-Unis, \$1.00 par an. Etranger, \$1.50 par an.

VOL. VI.

15 OCTOBRE 1907

No. 20

SOMMAIRE—Mgr l'Archevêque.—M. J. E. Cyr et la Question Scolaire.—
L'action sociale catholique. — Noms des membres du clergé.—Entre amis—
Nouveaux décrets du St. Office.—Renovation des vœux.—La Cathédrale.—
Première neige.—Remerciements.—Livres reçus.—Décès.

MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE.

Mgr l'archevêque est parti samedi soir pour se rendre à la réunion annuelle des archevêques. Cette réunion a eu lieu mardi le 2 courant.



M. J. E. CYR ET LA QUESTION SCOLAIRE

M. J. Ernest Cyr, député de Provencher a publié dans la REVUE CANADIENNE d'août dernier un très intéressant article intitulé: *La colonisation canadienne-française dans l'Ouest.*

Nous devons sans doute tenir compte des efforts de M. Cyr pour attirer nos compatriotes dans l'Ouest, et nous sommes heureux de l'en louer. Cependant nous ne pouvons laisser passer son article sans faire quelques réserves.

Il est surprenant en effet, que M. Cyr qui, en sa qualité de catholique, doit accepter les décisions et les directions du Pape, n'ait pas ajouté un mot pour déplorer que la question scolaire ne soit pas réglée au "Manitoba."

L'Encyclique *Affari vos* de Sa Sainteté Léon XIII, fait pourtant un devoir à tout catholique de réclamer la plénitude de ses droits scolaires car ils sont la base même de la société chrétienne. De plus, ce n'est point travailler pour l'avancement de l'influence canadienne fran-

caise dans l'Ouest que d'aider le protestantisme dans sa lutte contre l'Eglise catholique et contre la langue française, en gardant le silence, lorsqu'il faut parler.

Aussi, regrettons-nous vivement qu'en une circonstance aussi favorable pour défendre ses coreligionnaires, M. Cyr. ait écrit en politicien et non en catholique.

* * *

L'inconvénient des majorités et la loi scolaire

Si nous avons droit de regretter que M. Cyr n'ait pas profité de son article sur *la colonisation canadienne-française dans l'ouest* pour réclamer publiquement les droits scolaires de ses compatriotes manitobains, nous avons à regretter plus vivement encore ce qu'il a écrit, dans ce même article, sur la question scolaire dans les deux nouvelles provinces de l'Ouest.

M. Cyr en effet, a nonseulement caché la réelle situation, mais encore il a publiquement donné tort à ceux qui, suivant en cela les directions et les ordres du Pape Léon XIII, se font un devoir de mettre de plus en plus au jour, l'infamie dont les catholiques sont victimes.

M. Cyr a écrit :

« Dans l'Alberta et la Saskatchewan, on compte déjà 51 écoles publiques catholiques et 15 écoles catholiques séparées.

« Nulle part dans les grandes villes, les catholiques ne sont obligés de si cotiser pour des écoles paroissiales.

« Ces écoles sont supportées par la taxe scolaire et les subventions gouvernementales.

« Ainsi donc et je tiens à le proclamer, notre situation est loin d'être aussi sombre qu'on a voulu le croire. » (*C'est nous qui soulignons*)
Et tout d'abord, ces chiffres sont-ils bien exacts ?

Nous avons droit de nous poser cette question, car le *rapport officiel* sur les écoles fréquentées par les enfants catholiques dans la Saskatchewan et l'Alberta, rapport publié en mai 1906, portait bien en effet à 51 le nombre des écoles *publiques* catholiques et à 15 le nombre des écoles *séparées* catholiques, mais, ce même rapport indiquait aussi que sur ce total de 66 écoles catholiques seize (16) avaient dû fermer leurs portes. (—Après le vote de la loi scolaire et à cause des exigences du Bureau de Regina. (Les Cloches de St-Boniface 15 juillet 1906.)

Après avoir été aussi précis sur le nombre des écoles catholiques,

M. Cyr aurait bien dû l'être un peu plus sur la nature intime de ces écoles. M. Cyr en effet a eu soin de ne point dire que l'enseignement donné dans ces écoles dites catholiques, est absolument *neutre* et qu'il n'existe aucune différence entre elles et les écoles publiques protestantes. C'est M. Goggin, le franc-maçon bien connu qui l'a avoué en 1905; il a même alors déclaré à Toronto que c'était là, le but qu'il avait poursuivi.

M. Cyr doit connaître parfaitement la teneur de la loi scolaire qui régit les nouvelles provinces puisqu'il prétend que: La situation est loin d'être aussi sombre qu'on a voulu le croire."

Il doit savoir que:

1o Partout où les catholiques sont en majorité ils ne peuvent avoir que des écoles publiques non confessionnelles.

2o Partout où les catholiques sont en minorité, ils ont le droit d'avoir une école séparée.

Mais !

1o Les catholiques ne peuvent établir un district scolaire catholique séparé avant que la majorité protestante ait organisé un district public protestant (Lavergne—La vérité sur la question scolaire du Nord-Ouest)

2o Pour avoir droit à la subvention gouvernementale l'école catholique séparée doit donner un enseignement *neutre*, en tout semblable à celui de l'école publique.

“ La conclusion pratique est que, — M. Cyr n'a sans doute pas osé l'avouer—: *dans toute l'étendue des deux nouvelles provinces*, sauf à Forget et à St Hubert où viennent de s'ouvrir deux écoles libres tenues par des religieuses — il n'y a pas, à notre connaissance, une seule école qui soit catholique autrement que de nom et cela de par la loi.

M. Cyr aurait-il oublié cette déclaration de M. Sifton:

Là où il y a une école publique, la minorité, qu'elle soit protestante ou catholique romaine, peut établir une école séparée; mais TOUTE ECOLE SEPARÉE est soumise absolument à toutes les dispositions ci-dessus et EST UNE ECOLE PUBLIQUE dans toute l'acception du mot."

(Débats, 24 mars 1905, pages 3217 et suivantes.)

La situation des catholiques de ces deux provinces est des plus an-

goissantes car qu'ils soient la majorité ou qu'ils soient la minorité la loi traîtresse les enserre et les étrangle.

En effet, s'ils sont la majorité, la loi leur défend d'avoir une école à eux, où ils puissent faire donner à leurs enfants un enseignement selon leur foi.

S'ils sont en minorité elle leur permet d'avoir une école séparée, sachant d'abord que ces cas sont bien restreints, (15 sur 66—chiffres de M. Cyr) à cause de l'exigence des conditions imposées, et escomptant d'avance la nécessité où la pauvreté les conduira le plus souvent, de réclamer la subvention du gouvernement; subvention qui ne sera accordée qu'à la seule condition que *les écoles n'aient aucun enseignement religieux* avant les trois heures et demie, tout comme dans les écoles publiques.

On comprend facilement tout ce que ces conditions renferment d'hypocrisie et de fanatisme. Ce qui semble devoir être un avantage, n'est au fond qu'une traîtrise dissimulée.

Voilà un petit coin du voile levé, sur la réelle situation des catholiques dans les nouvelles provinces.

Nous ne parlerons pas aujourd'hui de la manière atroce dont la langue française est traitée ni de l'opposition systématique faite aux maîtres et maîtresses catholiques. Ce serait trop long. Nous y reviendrons.

Nous demandons à M. Cyr, si notre exposé est faux. S'il l'est qu'il veuille bien nous le prouver, nous serons heureux de publier sa preuve.

En attendant, et tout en regrettant que M. Cyr nous ait ainsi obligés à le mettre en cause, nous terminerons par un exemple qui prouvera mieux que tous les raisonnements avec quelle injustice les catholiques de l'Ouest sont traités, et s'il est vrai, comme on le dit si souvent à la légère, qu'ils ont tort de se plaindre.

A FORGET.

Forget se trouve dans la Saskatchewan et fait parti du diocèse de St-Boniface. A Forget les catholiques sont en presque absolue majorité. Sur une population scolaire de 90 enfants environ, 5 à 6 seulement sont protestants. Or, à Forget, les catholiques ont été obligés, comme partout où ils sont en majorité, d'ouvrir une école publique neutre qu'ils entretiennent avec leurs taxes.

Les catholiques de Forget voulant cependant faire donner à leurs

enfants une instruction conforme à leurs croyances, selon ce que réclamait Léon XIII dans (Affari vos) ont prié les Sœurs de venir ouvrir un couvent. Les Sœurs s'étant rendues à cet appel ont ouvert un couvent qui compte 65 élèves, tandis que l'école publique n'en compte que 25 dont 6 protestants et 19 catholiques dont les parents n'ont sans doute pas les moyens de s'imposer une nouvelle taxe pour les envoyer au couvent.

Voilà qui se passe de commentaires !

Voilà comment sont respectés les droits des catholiques. Voilà ce que M. Sproul & Cie appellent des privilèges !

Qu'en pensent les catholiques de la Province de Québec. !

Les protestants de la Province de Québec endureraient ils de semblables traitements. ? ?



L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE.

Nous avons déjà attiré l'attention de nos lecteurs sur l'*Action sociale catholique* et son complément, l'œuvre de la *Presse catholique*, fondées par S.G. Mgr Bégin, archevêque de Québec. Nous croyons cependant qu'il ne sera pas inutile de revenir de temps en temps sur ce sujet afin d'apporter tout notre appui moral à cette œuvre dont l'urgence nous paraît de plus en plus urgente

Nous tenons aussi à ce que nos lecteurs ainsi que tous les fidèles de l'archidiocèse de St-Boniface, après avoir reconnu l'utilité de cette œuvre et s'être pénétrés de l'esprit catholique qui l'a fait naître et qui l'inspirera, s'y intéressent et lui accordent, dès ses débuts, leur appui le plus généreux.

Pour obtenir ce résultat nous ne saurions mieux faire que porter à la connaissance de tous nos lecteurs la lettre autographe que le Saint Père Pie X a adressée à Mgr l'archevêque de Québec pour le féliciter de sa louable entreprise et lui donner une confirmation publique dont l'importance n'échappe à personne.

Cette lettre du Saint Père est plus qu'une simple approbation. Les considérations dont Pie X accompagne ses félicitations et les motifs qu'il apporte pour appuyer sa décision sont un appel aux armes très fortement motivé, et comme un ordre du chef suprême, de préparer la résistance générale.

En vrai connaisseur de l'humanité, Pie X a prévu et répondu d'a

vance à toutes les objections qui pourraient être soulevées sur l'opportunité, voir même la nécessité d'une telle œuvre au Canada.

Cet appel général du Pape ne répond pas seulement à un besoin local, mais à une nécessité générale reconnue par plus d'un chef, et signalée à Pie X même, par plusieurs membres de notre épiscopat.

Nous avons été heureux de voir le vénérable archevêque de Québec prendre l'initiative de ce mouvement. Nous sommes doublement heureux de l'appui que lui donne le St-Siège et du commandement moral adressé par le Pape à tous les catholiques.

Nous faisons des vœux ardents pour la réussite de cette sainte entreprise et nous disons à tous les nôtres: Le Pape a parlé, il a béni l'*Action catholique et l'œuvre de la presse catholique*; enrôlons-nous sous cette bannière, accordons-lui notre appui, par tous les moyens que la Providence nous a mis en main.



BREF PONTIFICAL

A Notre Vénérable Frère Louis-Nazaire,
Archevêque de Québec.

PIE X PAPE.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

Rien ne saurait mieux nous prouver avec quelle prudence et avec quelle sollicitude vous gouvernez votre Archidiocèse que l'idée salutaire et opportune, que vous ont inspirée les dangers divers et très graves auxquels est exposée votre famille spirituelle, d'établir chez vous l'Action Sociale Catholique, et, conformément aux recommandations des Souverains Pontifes, d'unir par ce moyen tous les vrais catholiques dans un commun désir de lutter pour la religion à l'aide des légitimes libertés publiques, et sous la protection des lois et des institutions du pays.

De plus, vous avez compris que, pour assurer à une action de ce genre des fruits abondants et durables, il fallait la soutenir et la faire progresser par le secours d'un journal quotidien; à condition toutefois que ce journal se montre, en réalité et dans toute la force du terme, journal catholique, n'enseigne rien qui ne soit conforme à l'esprit catholique, et que, s'élevant au-dessus des dissensions des partis politiques, il groupe et unisse toutes les bonnes volontés pour la défense de la religion, donne au peuple, par la sagesse et la sûreté de ses écrits la lumière dont il a besoin pour travailler au bien-être de l'Église et de la patrie.

L'œuvre donc que vous entreprenez est bien propre à procurer à votre peuple les plus précieux avantages. En effet, le trait caractéristique de notre époque, c'est que, pour tout ce qui regarde les façons de vivre et de penser, on s'inspire d'ordinaire des feuilles quotidiennes répandues partout. Il faut donc pour guérir les maux de notre temps employer des moyens qui soient appropriés à ses habitudes. C'est pourquoi aux écrits opposons les écrits; aux erreurs propagées çà et là, la vérité; aux poisons des mauvaises lectures le remède des lectures salutaires; aux journaux dont l'influence pernicieuse se fait sentir tous les jours, au moins le bon journal. Mettre de côté de semblables moyens, c'est se condamner à n'avoir aucune action sur le peuple, et ne rien comprendre au caractère de son temps; au contraire, celui-là se montrera juge excellent de son époque, qui pour semer la vérité dans les âmes, et la propager parmi le peuple, saura se servir avec adresse, zèle et constance de la presse quotidienne.

Aussi, pour les catholiques de votre diocèse, désireux de développer l'action sociale catholique, ce journal-là seul pourra être utile, qui, selon le programme très sage que vous avez tracé, défendra la foi catholique, et la soutiendra dans toutes ses manifestations, qu'il s'agisse soit de former les esprits à la doctrine du Christ, soit d'orienter les volontés vers les grandes actions, soit enfin d'engager les fidèles à suivre les directions de l'Église.

Cela même ne saurait suffire si ce journal catholique avait pour but de favoriser un parti politique quel qu'il soit. C'est pourquoi, Nous vous avons tout particulièrement approuvé d'avoir voulu un journal séparé de toutes manières des intérêts politiques. Ce journal aura donc ce caractère particulier de n'être attaché à aucun parti, et d'être par conséquent le journal de tous. Débarrassé de toute entrave il suivra les directions de l'Église, notre commune mère et maîtresse; il enseignera sa doctrine sans haine, sans colère, sans passion; il évitera de subordonner aux vues et à l'intérêt des particuliers les intérêts suprêmes de la religion et de la patrie.

Poursuivez donc avec grand courage l'œuvre que votre prévoyance a fondée, et employez vos plus persévérants efforts pour qu'elle ne s'écarte en rien de son orientation primitive. Les nombreux obstacles et les difficultés qui n'ont jamais manqué aux bonnes initiatives se rencontreront sur le chemin où vous venez si généreusement d'entrer. Mais Nous avons, pleine confiance que votre sagesse sera plus forte que les obstacles, et Nous espérons aussi que vos hommes influents, clers et laïques, pour qui il ne saurait être douteux qu'il importe grandement de développer l'action sociale catholique, et de chercher dans la vraie doctrine catholique le salut de la société, vous aideront dans la mesure de leurs forces, et auront à cœur d'imiter le zèle si glo-

rieux de leurs ancêtres, qui, l'histoire nous l'a appris, ont si bien mérité de la religion.

En attendant, Nous voulons vous encourager dans cette si grave entreprise; Nous louons sans réserve, et le projet que vous avez formé, et la volonté avec laquelle vous vous appliquez à le mettre à exécution, et cette louange Nous vous la donnons publiquement.

Pour que les secours d'en haut soutiennent votre activité archiépiscopale, et récompensent vos fidèles de leur concours empressé, en témoignage de Notre dilection, et comme gage des faveurs divines, Nous accordons de tout cœur à vous et à tout votre diocèse la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint Pierre le 27^e jour de mai, de l'an 1907, de notre Pontificat le quatrième.

PIE X PAPE



NOMS DES MEMBRES DU CLERGE

QUI ONT CONTRIBUE A UN CADEAU SOUVENIR A L'OCCASION DES
NOCES SACERDOTALES DE

SA GRANDEUR MONSEIGNEUR A. LANGEVIN ARCHEVEQUE
DE ST-BONIFACE.

(suite)

M.M. Polaska, curé de Ste Elizabeth, Huns Valley, 6 00; Poitras, secrétaire St Boniface, 10 00; R. P. Hugonard, curé de Lebret, 50 00; Messier, aumônier à l'Hôpital St-Boniface, 10 00; Bélanger, curé à Sommerset, 5 00; Rousseau, curé à Mariapolis, 5 00; Jolys, curé à St-Pierre, 15 00; Gillis, curé à Majella, 5 00; Bastien, curé à Ste-Amélie, 5 00; La paroisse de Ste-Delphine, 5 00; La paroisse de St Félix Dunrae, 4 00; Paré, archevêché de St Boniface, 25 00; Heynen, curé à Bruxelles, 5 00; Napoléon Poirier, curé à St Maurice, 10 00; Bourret, curé à Ste Agathe, 20 00; Gerristma, curé à Esterhazy, 5 00; R. P. Magnan, Provincial, des Réverends Pères Oblats Winnipeg 440 00; Pirot, curé à Kospowar, 10 00; Joubert, curé à Starburk, 4 00; Boivin, vicaire à la cathédrale, 5 00; Janichewski, Ste-Rose du Lac, 3 65; Arsenault, vicaire à l'Immaculée-Conception, 5 00; Lalonde, curé de Notre-Dame de la Miséricorde, 10 00; Collectes faites dans les églises et chapelles desservies par les Pères Oblats, 260 00; R.P. Dugas, collège St-Boniface, 10 00; Le curé de St-Alphonse, 3 00; Mireault, Keewatin, 5 00; Desrosiers, St-Antoine d'Aubigny, 5 00; Cloutier, St-Norbert, 50 00; Therriault, Montmartre, 5 00; Perrault, Fannystelle, 5 00; Bazin, WoodRidge, 5 00; Mesnage, St-Adélard, 2 00.

ENTRE AMIS

Sous une belle couverture blanc et or, les lettres du R.P. L. Lande, s. J. à son ami Arthur Prévost nous sont enfin arrivées ! Nous les attendions depuis longtemps.

Nous ne saurions mieux présenter ce bijoux de livre à nos lecteurs qu'en en détachant un feuillet qui le leur fera désirer bien plus ardemment que ne sauraient le faire nos recommandations.

Montréal...

Mon cher Arthur,

Ta lettre est presque méchante; on dirait que tu réponds à un adversaire.

Je ne prévoyais pas avoir à m'expliquer si tôt sur des conseils, dont le pire défaut est d'avoir été dictés par une franche amitié.

Comme nous voyons les choses différemment, mon cher ami ! Je les vois avec mes yeux, dans la claire lumière de la vérité;—et je n'ai aucun mérite en cela, pas plus que le mendiant n'a de mérite à tenir en sa main l'aumône qu'on lui donne.—Je les vois telles qu'elles sont, je le sais, j'en suis sûr. Tu les vois à travers les lunettes, dont le monde que tu fréquentes a sali et fumé les verres.

Laisse-moi donc te le dire, et crois-moi. Ce n'est pas pour te morigéner en pédagogue que j'en prends peut-être le ton sans le vouloir. Ce n'est pas de chicaner que je désire; c'est de t'éviter des hontes et des malheurs auxquels j'ai été exposé et où je serais tombé plus bas que toi, si Dieu ne me les avait épargnés.

Tu estimes *méprisables* et tu trouves bon de railler les *dévots* qui s'agenouillent devant des madones. C'est sans doute pour le même motif que tu juges dignes destime les buveurs que tu hantes et les libertins agenouillés devant des filles. Ce jugement a l'avantage de donner une sorte de brevet d'innocence à ta propre conduite, et de t'apporter une paix factice où tu t'endors content.

Il fut un temps, tu t'en souviens, — et ce souvenir, j'espère, te fait encore pleurer, — où tu aspirais à une paix plus haute. Qui aurait pu te faire croire alors que l'instinct satisfait de ce qui est la bête en nous aurait jamais pu pacifier ton âme et combler tes désirs ?

Ce n'est pas que j'ignore les efforts de ta bonne volonté; tu as voulu mieux faire par moment, je le sais; mais tu l'as voulu sans constance. A la première attaque tu as rendu les armes. Tu es retourné à tes vieilles habitudes dès que la soif du mal t'a repris.

La lutte n'est pas finie, mon cher, parce qu'une fois on s'est converti. Au contraire, elle devient alors plus ardente, l'ennemi, *quærens quem deroret*, étant plus irrité de sa défaite. On peut même dire

que contre le tentateur, à qui on a longtemps cédé sans résistance, la lutte ne commence en réalité qu'au moment où la conversion semblait la terminer. C'est alors que les plaisirs quittés deviennent précieux, que l'amour sensuel se transforme en bonheur, que l'erreur a pour l'intelligence des reflets fascinants, des cajoleries enlaçantes, dans lesquelles il lui semble si doux d'être captive: — oh ! si c'était vrai ! — C'est alors que le cœur a des poussées vers le mal qu'il a chassé, mais qui réapparaît sous des traits inconnus, dans une longue perspective de joies abhorrées et désirées, peintes par cette artiste folle et féconde qu'est l'imagination.

Pas une passion n'a été une fois satisfaite, qu'elle ne redemande à grands cris de l'être encore. Quiconque veut le péché, commence à vouloir le vice.

Le péché jeté dans l'âme est une semence. Et, comme les plantes des marais, cette semence pousse vite ses tiges et ses fleurs. Quand une fois on en a respiré l'infection avec délice, on peut bien, en se convertissant, couper ces fleurs et ces tiges; mais il faut de longs sacrifices, un long travail de souffrance, il faut des tenailles de fer pour en extraire toutes les racines.

Voilà ce que tu n'as pas eu le courage d'accomplir. Ne t'étonne donc pas que l'infecte moisson soit plus touffue que jamais et qu'elle te déborde.

Si je t'ai accusé faussement, comme tu me l'écris, d'avoir singé l'incrédulité, alors que tu croyais, et d'avoir fait montre d'un scepticisme de pacotille, je te demande pardon et je te plains davantage. — Tu n'as pas commencé, me dis-tu, par nier ce que tu croyais; tes doutes sont venus avant tes négations. — Alors pourquoi niais-tu puisque tu doutais ? Pour nier et affirmer, il faut être certain.

Tes paroles étaient sincères ? C'est possible. Tes actes, à l'origine, l'étaient-ils de même ? Il y a des faits qui signifient plus que des paroles; il y a une morale pire que toutes les professions d'incrédulité. Avant de douter, n'as-tu rien renié sous cette forme ? Catholique croyant, n'as-tu pas agi souvent comme un incroyant ?

Il faut à la foi ses pratiques: l'eau stagnante se corrompt et engendre mille êtres visqueux. L'épée qui ne sert pas se rouille à l'humidité; l'âme croyante qui ne s'exerce pas dans l'observation des commandements, s'encaille vite dans la concupiscence et se rouille au contact des moisissures de la sensualité.

*
*
*

Mon cher Arthur, j'ai interrompu ma lettre pour en lire une qui m'arrive de Seattle. On s'inquiète beaucoup sur ton compte, là-bas. On prie, on craint, on récrimine un peu, on me questionne beaucoup, mais sans aigreur, ni amertume. On t'aime quand même. Tu ne le crois pas;

et, à ton point de vue, tu as raison. Tu ne peux pas concevoir qu'on aime quelqu'un, et qu'on déteste tant ce qu'il fait. Ce brave Josie est un monstre de nourrir dans le même cœur tant d'amitié à la fois, et tant de haine. Et je suis comme lui.

Aussi bien, le vrai monstre ce n'est ni lui ni moi. C'est le type composite que tu es, fait de qualités qui m'enchantent depuis vingt ans, et de défauts qui me crèvent les yeux, tandis que je m'obstine à ne pas les voir. C'est à me demander parfois si ce n'est pas surtout par les défauts qu'on s'attache à ses amis. Et c'est sans doute pour cette raison que l'amitié fait souffrir.

Fais disparaître les tiens, cher ami; au moins ceux qui t'empêchent d'être l'ami de Dieu. Je te promets que je serai tout aussi attaché et beaucoup moins souffrant.

Louis Lalande s. j.



NOUVEAUX DECRETS DU SAINT-OFFICE

CHEMIN DE LA CROIX

La S. C. de la Propagande, le 20 mars dernier, en réponse à un doute que lui proposait Monseigneur l'Evêque de Chicoutimi sur la manière de faire le chemin de la croix en public, a déclaré que, pour gagner les indulgences, il est requis que le prêtre, *accompagné de deux clercs ou de deux chantres*, parcoure les stations du chemin de la croix. — C'est donc une erreur de croire qu'il suffit au prêtre seul de parcourir les stations en récitant les prières.

Pour les communautés de femmes et de frères, lorsqu'on y fait le chemin de la croix sans prêtre, un indult de la S. C. des Indulgences du 7 mai 1902, leur permet de gagner les indulgences, sans que celui ou celle qui parcourt les stations en récitant les prières, soit accompagné comme ci-dessus.

CHAPELET

Un décret de la Sacré Congrégation des Indulgences, en date du 12 juin 1907, permet de cumuler les Indulgences du Rosaire et des Croisiers par une récitation unique du chapelet, pourvu que le chapelet ait reçu la double bénédiction.

Tous les prêtres peuvent désormais obtenir le privilège de bénir les chapelets en leur affectant l'indulgence des Croisiers; il faut pour cela aux prêtres séculiers la recommandation de leur ordinaire, et aux réguliers l'approbation de leur procureur général. Et même les PRETRES ADORATEURS ont déjà ce privilège, en vertu d'un rescrit du 30 mai 1907.



RENOVATION DES VŒUX

Dimanche, 29 septembre à la Maison-Chapelle, noviciat des sœurs Oblates du Sacré-Cœur et de Marie Immaculée, les Sœurs St-Viateur, directrice, et Marie-Joseph du Sacré-Cœur, pro-directrice, ont fait la renovation de leurs vœux.

LA CATHÉDRALE.

Les travaux avancent toujours aussi rapidement que la saison assez pluvieuse le permet. Les charpentiers ont commencée déjà à couvrir le vaste et superbe édifice.

PREMIÈRE NEIGE,

La neige nous a fait sa première visite, dimanche le 29 septembre. Tous ceux qui se lèvent avant le soleil ont pu se procurer le plaisir (!) de voir les trottoirs recouverts d'un léger manteau blanc.

C'était cependant suffisant pour faire regretter à plus d'un, de s'être levé de si bonne heure car, avec la neige, adieu les bonnes journées et la brise molle.

REMERCIEMENTS

Une de nos abonnées de Swift-Current nous prie de publier qu'elle a reçu une faveur insigne par l'intercession de N-Damed'Orci-val, de St Gérard Majella et de St Alphonse Rodriguez.

LIVRES RECUS.

ACTA ET DICTA.— A collection of historical data regarding the origin and the growth of the catholic church en the North West.

Published by: The St-Paul catholic historical society.

Vol. 1 July, 1907. Price 75 cents.

JEAN DU SAGUENAY. — LA TERRE POUR RIEN. Renseignements pratiques sur la colonisation agricole française au Canada (avec plusieurs cartes). Librairie Bloud & Cie; 4 rue Madame. Paris.

DECES.

Sœur Marie Philomène Sabourin des sœurs de la charité de l'Hôpital Général de Montréal.